

ABONNEMENTS.

En mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de Turquie, 19 septembre : Lord Ponsomby a demandé à la Porte un port de la mer de Marmara pour faire hiverner la flotte anglaise. Il a essuyé un refus. M. de Butenief a persisté à dire qu'aussitôt qu'un vaisseau étranger entrerait dans les Dardanelles, il devait quitter Constantinople.

ANGLETERRE. — Londres, 1<sup>er</sup> octobre.

Mardi, une députation de négocians de Liverpool s'est rendue chez lord Palmerston, pour réclamer au sujet du commerce avec la Chine. Le ministre a reconnu l'importance de cette affaire et la nécessité de lui donner plus de sécurité. Il a dit qu'au retour de ses collègues, à Londres, un conseil de cabinet se réunirait pour s'occuper de la question avec toute l'attention qu'elle mérite. Il a été dit dans cette entrevue qu'un membre de la députation avait expédié en un an pour Canton, plus d'objets manufacturiers que la compagnie des Indes, dans la même période lorsqu'elle avait encore le monopole du commerce.

— On lit dans le Times : Tout paraît arrangé pour le prochain mariage de la reine ; il n'y a que l'époque précise qui n'est pas encore fixée. Il y a déjà quelque temps qu'on fait au château les préparatifs nécessaires à la réception du prince Albert (le futur époux de S. M.) qui doit arriver avec son frère cadet, d'autres disent avec son père, dans le courant de la semaine prochaine pour faire une visite à la reine. Nous savons de bonne part que l'inclination de Sa Majesté pour le jeune prince date déjà de quelque temps, car il y a un an et demi environ qu'un portrait de la reine, peint par Chalon, fut envoyé par ordre de S. M., au prince Albert qui se trouvait alors, à ce que nous croyons, à Bruxelles. C'est un fait généralement connu, du moins pour toutes les personnes de la cour qui ont accès auprès de S. M., que cette affaire a été conduite dès l'origine par le roi des Belges et sa sœur, la duchesse de Kent, et menée à bien par l'entremise de la baronne Lehzen qui paraît avoir été le principal personnage du drame dont le dénouement est bien près d'avoir lieu.

— Une femme de Nottingham, mistress Webb, résidant dans Red-Street, est accouchée de quatre enfants vivans ; elle avait donné le jour à trois autres l'année dernière, ce qui fait sept enfans dont elle est devenue mère depuis dix-huit mois, et tous se portent bien.

FRANCE. — Paris, le 2 OCTOBRE.

M. de Pontois, ministre du roi à Constantinople, est arrivé à Fontainebleau le 30 septembre.
— M. de Rumigny, ambassadeur de S. M. le roi des Français est arrivé le 27 septembre à Madrid.
— Suivant la Revue des Deux Mondes, ce n'est pas du côté de la Péninsule que M. le duc de Nemours trouvera une alliance ; on a prononcé dans quelques salons le nom d'une jeune princesse allemande.
— On lit aujourd'hui dans l'Echo des Halles :
« Lundi, les blés ont éprouvé une défaveur assez marquée sur les principaux marchés du rayon d'approvisionnement. Généralement les arrivages ont été assez abondans.
» Ici la farine est également calme, et les hauts prix de 84 et 85 francs ne figurent plus que pour quelques petites parties. Le cours peut être estimé de 77 à 83 francs, soit en moyenne 80 francs. »

— Le Phénix, arrivé hier d'Angleterre, avait à son bord M. Titus, propriétaire d'une des plus célèbres ménageries de New-York. M. Titus amène avec lui un lion énorme, dont la force et la férocité n'ont pu encore être domptées. Il le destine à M. Van Amburgh, et le lui a expédié à Paris par roulage accéléré. M. Titus doute, malgré les preuves que M. Van Amburgh a données de sa puissance fascinatrice, qu'il parvienne à apprivoiser ce terrible animal. (Journal du Havre.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Hier soir, le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique suivante :

Feuilleton.

LES AMANTS DE GHEEL.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

La mère Maës était une de ces vieilles Flamandes au visage évasé, au menton aigu, au front carré, qui tiennent à leurs principes comme aux vieilles étoffes de leur armoire ; les idées primitives et traditionnelles dont elles se sont une fois coiffées, leur durent ordinairement toute leur vie. La plupart des habitans de Gheel regardent l'arrivée, dans leur maison, d'un nouvel aliéné comme une bonne fortune, en raison des bénéfices qu'ils comptent en retirer. Mais il n'en était pas ainsi de la vieille Maës, elle avait depuis plus de vingt ans fait vœu de ne plus recevoir de fou chez elle. Le sort n'avait, il est vrai, pas favorisée dans le choix des pensionnaires qu'il lui avait autrefois envoyés. L'un d'eux avait fait avaler à sa plus belle vache une certaine dose de noix vomique destinée aux loups qui infestaient alors le canton ; un autre, qui se figurait être le soleil, avait dépeuplé un jour le verger de tous ses fruits verts, bien convaincu d'avoir la faculté de les faire pousser. Enfin, ce même insensé avait l'habitude de se promener une partie des nuits, armé d'une lanterne, et avait été surpris dans une de ses courses nocturnes, voulant mettre le feu au toit de chaume de la métairie.

La vieille Maës fut donc bien étonnée, et se formalisa vivement d'entendre son fils, qui n'ignorait pas cependant l'avection particulière et motivée qu'elle portait aux aliénés, lui proposer de recevoir la jeune folle dans la maison. Mais lorsqu'elle eut appris que la nouvelle venue ne paierait pas de pension à la ferme, et devait même y être hébergée gratuitement, toutes ses idées de calcul, d'éducation et d'économie domestique se troublèrent à la fois bouleversées. Une innocente ne point payer de pension ! De mémoire de Gheeloise cela ne s'était jamais vu. La vieille Maës n'accueillit le projet d'Anselme que par un refus articulé de ce ton ferme et net qui n'admet guère de réplique pour quiconque connaît la méthodique structure d'une cervelle flamande.

Anselme ne répondit pas d'abord, car il respectait sa mère jusque dans ses injustices ; mais après être resté quelques instans le front penché, les yeux fixés à terre, dans une attitude de réflexion, il s'empara brusquement d'une poule blanche qui courait à travers la chambre, et dit en regardant sa jolie tête huppée qu'il tenait entre ses mains :

— Pourquoi donc cette poule n'est-elle pas dans la basse-cour avec les au-

Bayonne, 1<sup>er</sup> octobre.

Le général commandant la 20<sup>e</sup> division à MM. les ministres de la guerre et des affaires étrangères.

« La division d'Alcala est arrivée à Tudela le 25. Trois autres divisions de l'armée du nord y sont attendues. »

« Espartero doit être le 2 octobre à Saragosse, marchant sur Cabrera avec 53 bataillons et 18 escadrons. »

« La Navarre jouit de la plus parfaite tranquillité ; tout le pays est soumis et désire la paix. »

— On écrit de Madrid, le 25 septembre :

« La commission des fueros et celle de l'amnistie auront bientôt terminé leurs travaux. Le duc de la Victoire a dû arriver le 26 à Saragosse. On va commencer les opérations contre Cabrera. Le rapport de la commission des fueros devait être soumis à la chambre des députés dans la séance de ce jour. Les exaltés ont cru devoir adopter la rédaction suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. Les fueros sont confirmés. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de fueros compatibles avec la Constitution. »

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à décréter ces fueros, sans perdre de vue l'esprit et la lettre de la Constitution. »

On croit que le gouvernement approuvera cette rédaction qui pourrait le compromettre sérieusement plus tard : les fueros étant en majeure partie opposés à l'esprit de la Constitution. Il en résulterait que l'opposition pourrait ultérieurement crier à la violation de la Constitution. Il est à désirer que la question des fueros soit au plutôt résolue. On assure que sur plusieurs points il règne une grande fermentation à laquelle il convient de porter remède.

— Un supplément à la Sentinelle des Pyrénées, du 28 septembre, que nous venons de recevoir par voie extraordinaire, contient un manifeste de Maroto, daté de Bilbao, dans lequel ce général, en justifiant sa conduite, fait pressentir de curieuses révélations, et où il en fait même de très importantes.

— On lit dans le Mémorial bordelais du 50 septembre :

« Il paraît que l'amnistie politique que la reine d'Espagne doit publier ne sera pas avant le 10 octobre, jour anniversaire de la naissance d'Isabelle II, qui, étant née en 1830, est âgée de neuf ans. »

» Le fameux curé Mérimo, chef de guérillas espagnoles, est actuellement à Bordeaux. On attend incessamment les généraux Villaréal et Gomez ; leurs aides-de-camp sont déjà arrivés ici. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 3 octobre.

Cette nuit des ordres sont partis du ministère de la guerre, pour les commandans militaires d'Anvers et de Tournay.

On dit ici que la ville de Gand a été mise en état de siège, en vertu d'un arrêté royal signé et expédié la nuit dernière. Nous n'avons aucun renseignement précis confirmant ce bruit.

Bruxelles, le 2 octobre. — (5 heures) La nouvelle hausse de Paris était escomptée depuis hier ; le cours de l'actif a peu varié ; il a été un instant à 28 offert, preneurs 27 7/8, mais il est coté 27 3/4 P., sans beaucoup d'affaires. On ferme 27 5/4. Primes fin courant 29 dont 1 1/2 P., différées 1850 9 P. dito 1855 14 1/4 A., coupons 25. Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4, 5 p. 101 et P., 4 p. c. 92 1/2 A., 5 p. c. 71. Société Générale titres en nom fr. 740. Société de Mutualité 1025 (102 1/2) A., Banque de Belgique 742 50 (74 1/4) P. Point de transactions au marché des huiles, les cours restent comme la veille.

Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 27 5/4 7/8. Amsterdam, 2 octobre, (5 heures.) Les cours d'Anvers et des autres places étant mieux, l'actif espagnol a monté ici. Les affaires ont été très animées. On a fait 28 28 1/4 5/16, coupons 26 1/4 25 5/8. Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4, 5 p. c. 101 7/16 5/8, billets de ciance 25 11/16 5/4, Société de commerce 174 à 174 1/8, brésiliens 77 1/2, Grecs 500 liv. 15 1/2

LIÈGE, LE 4 OCTOBRE.

TROUBLES A GAND.

On lit dans l'Organe des Flandres : C'est sous l'impression la plus douloureuse que nous prenons la plume pour écrire le récit des scènes violentes qui agitent

tres? Pourquoi lui a-t-on fait son lit près de la cheminée, et lui permet-on de couvrir sur la table pendant nos repas et de becqueter dans nos assiettes tout ce qui lui plaît ?

— Eh quoi ! ne savez-vous pas, lui dit la vieille Maës, que cette poule appartient à Joseph, votre plus jeune frère, qui s'amuse à la caresser et à courir après elle ?

— Et moi, reprit gravement Anselme en laissant échapper la poule, n'aurais-je donc pas aussi le droit d'avoir ici ma poule blanche pour me servir de délassement et de récréation le soir, lorsque je reviens de ma tournée, trempé de sueur ou mouillé jusqu'aux os ?

La vieille Gheeloise, qui ne manquait pas de bon sens malgré son obstination, comprit ce que son fils aimait lui dire, et n'essaya plus de s'opposer à son projet. A partir de ce jour, Blanche fut instituée pensionnaire de la métairie de Saint-Bernard ; elle eût sa place à table, marquée à côté de celle d'Anselme. Il eut soin de lui faire préparer non loin de l'étable une petite chambre bien aérée, donnant sur la campagne, afin de reposer ses idées par de paisibles images ; il veilla lui-même à ce que rien ne lui manquât. Il voyait en elle un pauvre être dans la détresse et l'abandon, oublié du monde entier, et que la providence confiait à ses soins charitables.

Cependant avant de la soumettre à un traitement régulier, il avait voulu recueillir sur son compte l'opinion des autres médecins de Gheel. Tous la déclarèrent idiote ; or, on sait que l'idiotisme est un mal sans remède ; l'aliéné a perdu le don de l'intelligence, mais l'idiot ne l'a jamais possédé. Anselme désespéré d'abord de cette opinion, persista néanmoins à croire que cette jeune femme n'avait que les symptômes extérieurs de l'idiotisme, et qu'on ne devait point désespérer de la rappeler à la raison. Il résolut d'en faire en quelque sorte sa mission, son espérance, ou pour parler plus juste sa chimère médicale.

Tous les gens d'art et d'étude ont, comme on sait, leur pensée favorite, leur thème de prédilection qu'ils tiennent en réserve, leur sujet personnel et souvent idéal auquel ils rattachent les efforts de leur expérience précocée. La médecine a son printemps d'illusions, comme les passions, les arts, et les sentimens du cœur : il est un temps, et c'est presque toujours celui des débuts, où rien ne la rebute ni ne la décourage. C'est l'âge d'or de la pratique et parfois aussi le triomphe de la jeune science.

Certaines lueurs d'intelligence, d'abord presque insensibles, mais progressivement plus marquées, fortifièrent bientôt la confiance d'Anselme. Les impressions de défiance et d'aversion, excitées par l'entrée à la métairie de l'innocente, comme disait la vieille Maës, se dissipèrent d'elles-mêmes. Blanche était si douce, se montrait si docile à tout ce qu'on exigeait d'elle, qu'il fallut bien se décider à l'aimer, d'abord d'habitude, d'effusion, enfin comme

notre ville ; depuis ce matin de très-bonne heure des bandes d'ouvriers, de femmes et d'enfans parcourent les rues. On sait que ce jour était désigné par le meeting pour rassembler les fleurs de coton et aller porter une pétition au gouvernement provincial. Cette pétition contenait la demande que le gouvernement voulut bien exclure du marché intérieur les étoffes de coton étrangères et prohiber l'exportation du froment.

Vers 7 heures du matin une foule innombrable se groupa sur le marché du Vendredi, où la nuit précédente on avait, ne pouvant l'abattre, brûlé l'arbre de la liberté, et bientôt commença à défilér une longue procession composée en grande partie de femmes et d'enfans. Toutes les rues avoisinant l'hôtel du gouvernement furent encombrées d'une multitude si serrée qu'il devenait impossible d'y circuler. Quatorze matres-ouvriers demandèrent à être admis auprès de M. le gouverneur, et une audience leur fut accordée sur-le-champ.

L'entrevue dura assez long-temps, et les matres-ouvriers qui étaient restés à la porte de l'hôtel eurent la plus grande peine à maintenir l'ordre parmi les fleurs ; car des instigateurs de désordres, des gens perdus dans l'opinion publique s'étaient mêlés aux groupes et excitaient l'effervescence ; de l'argent, nous dit-on, fut distribué. L'autorité avait jugé utile de ne pas déployer un grand appareil militaire ; cependant par mesure de précaution, les troupes étaient consignées dans les casernes prêtées à marcher au premier signal. On espérait que l'audience terminée chacun se retirerait tranquillement ; mais on s'était trompé : pendant que la plus grande partie des ouvriers se trouvaient près de l'hôtel du gouvernement, d'autres commençaient à dériver le marché du Vendredi.

Les matres-ouvriers, ne pouvant plus se faire écouter, demandèrent qu'une seconde députation fut introduite auprès de M. le gouverneur ; ce qui fut également accordé, et bientôt les deux députations sortirent pour annoncer aux ouvriers le résultat de leur conférence. M. le gouverneur avait donné des réponses très-rassurantes et avait exhorté les matres-ouvriers à user de leur influence pour faire rentrer la foule dans le devoir.

Les explications données à la multitude furent accueillies par les cris de vive le gouverneur ! et les groupes allaient se disperser quand survint un nommé Dhoosche, de cette ville, suivi d'une foule de gamins qui poussaient des cris effrénés. Cet individu pénétra dans l'hôtel du gouvernement et sortit bientôt ayant une foule immense à sa suite. Il se porta à l'hôtel-de-ville, où les autorités étaient rassemblées, et exigea la mise en liberté des ouvriers arrêtés la veille. Le commissaire de police de la 1<sup>re</sup> section arrêta Dhoosche et le conduisit auprès des autorités. Nous ignorons à quel motif cet individu dut sa mise en liberté, mais peu d'instans après on le vit de nouveau parcourir les rues à la tête des attroupemens. Cependant il a été arrêté de nouveau dans l'après-midi et conduit par la gendarmerie à la citadelle.

Pendant que cela se passait à l'Hôtel-de-Ville, le Marché du Vendredi était le théâtre de scènes violentes : on avait commencé à dériver la rue, comme nous l'avons dit plus haut, et l'autorité y avait envoyé des patrouilles de cavalerie.

A leur arrivée, les troupes furent huées par la foule et bientôt après vint une grêle de pierres ; les cuirassiers conservant le plus grand sang-froid, se bornèrent à charger la foule qui se dispersa pour se réunir un instant après ; à peine la troupe eut-elle tourné le dos, que des pavés vinrent blesser l'un ou l'autre cavalier ; un cuirassier reçut un coup si rude qu'il tomba à la renverse. Bientôt les pierres tombèrent si dru qu'un exemple devint urgent : une décharge fut faite et quatre hommes reçurent des blessures plus ou moins graves. Un d'eux, nommé Eyckmans, mécanicien, demeurant rue St.-Lévin, était atteint d'une balle dans le ventre. Un autre a reçu dans le dos une blessure dangereuse et un troisième a subi l'amputation du bras. Cette sévérité déployée après avoir donné des preuves d'une longanimité extraordinaire, produisit une panique qui débaya en peu d'instans le Marché du Vendredi.

En même temps des piquets d'infanterie se postèrent dans les rues avoisinant l'Hôtel-de-Ville et le Marché du Vendredi et interceptèrent la circulation. Quelques individus voulant forcer le passage, furent arrêtés et conduits au corps-de-garde des pom-

piers et comme une amie. Les plus jeunes enfans s'étaient bien vite approchés à elle ; elle jouait avec eux, quelquefois elle les prenait sur ses genoux pour les bercer et les embrasser tendrement. L'aliénation avait chez elle un caractère enfantin et caressant ; le destin, par un acte de compensation miséricordieuse, semblait avoir voulu épargner ses instincts d'attachement et de reconnaissance, comme un tendre et précieux gage de ses facultés éteintes.

Anselme obtenait chaque jour de sa fille adoptive quelques nouvelles preuves de soumission : il lui avait fallu remonter avec elle pas à pas jusqu'aux sources primitives des notions et des idées les plus communes, penser comme elle, sentir comme au début des sensations, enân redevenir enfant avec cette enfant adorée. Lorsqu'il l'avait reconstruite, elle avait presque perdu l'usage de la parole ; son langage n'était guère qu'un murmure incertain et confus ; mais maintenant on y pouvait démêler un sens suivi, ses paroles étaient plus nettes et mieux enchaînées. Elle parlait le français avec élégance et correction, et paraissait même n'avoir aucune connaissance du dialecte flamand. On remarquait parfois, au milieu de ses idées incohérentes, les traces d'une sensibilité profonde et d'un esprit cultivé ; c'était tantôt de beaux d'espoir qui traversaient les ténèbres de sa raison. Que de conjectures Anselme ne formait-il pas sur cette âme, cette destinée si chère qu'il comparait au ciel voilé d'un monde inconnu ! Que d'illusions évanouies chaque jour et remplacées par d'autres espérances ! Ames chastes et pures, vous devinez, vous pressentez les transports et les roulemens de ce cœur jusqu'alors accablé du poids de son exil et sur-tout de la crainte de mourir sans s'être dévoué, mais qui tout à coup retint aux saintes illusions de la vie, à tous les sentimens qu'il a cru perdus, par la pensée d'un seul sacrifice.

Ainsi, ce jeune penseur, si calme extérieurement aimait avec l'abandon, l'emportement d'un cœur qui n'a jamais aimé, une folle, un être privé de raison, incapable de le comprendre. Mais cette folle ne pouvait-elle pas devenir un jour, grâce à lui, l'amante la plus sensible et la plus tendre ? Et que de bonheur, que de transports au réveil ! Cette âme d'insensée, enveloppée maintenant d'un voile épais, rendue par ses soins à la douce lumière des sentimens et de la raison, ne serait-elle pas à lui, bien à lui, comme la créature appartient au Dieu qui l'a rachetée ? Que de sensations et de jouissances ineffables pour l'homme qui se voit, par son seul titre d'ami, institué le sauveur de cette faible intelligence. vit comme inciné sur cette flamme vacillante pour la rammer, la protéger, et tremble sans cesse de la voir s'éteindre de nouveau ! Et ce cœur qu'il a connu déshérité, dépouillé, stérile ; ce cœur qu'il va voir s'embellir chaque jour de sensations vierges, d'images inconnues, pareilles à des fleurs belles comme

piets sous l'Hôtel-de-Ville. Là encore la foule s'attroupa et on parla de délivrer les prisonniers quand M. Faider, substitut du procureur-général, s'avança seul et enjoignit aux ouvriers de se retirer; puis il ordonna aux pompiers de conduire les cinq individus arrêtés au *Mameloker*. Cet ordre fut exécuté par huit pompiers sans que la foule fit la moindre opposition. Quelque temps après la gendarmerie conduisit ces prisonniers à la citadelle, mais ils ont été relâchés dans l'après-dîner.

Tout le reste de la journée de nombreuses patrouilles ont parcouru les rues dispersant partout les perturbateurs; tous les réverbères placés au Marché du Vendredi ont cependant été cassés et des pavés amoncelés en plusieurs endroits. Le nommé Dhoosche, invité à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, y a été arrêté et conduit à la citadelle. D'autres arrestations d'ouvriers qui lançaient des pierres ont été faites, et un mandat d'amener a été décerné contre les nommés Ch. Mast et Kryger. On nous dit, mais nous ne pouvons l'assurer, qu'un individu qui excitait le peuple à s'opposer au transfèrement du nommé Dhoosche, a reçu une grave blessure à la jambe.

L'autorité montre partout la plus active vigilance, et des mesures de répression sévères sont prises pour empêcher tout attentat contre les personnes et les propriétés. Un appareil militaire imposant était déployé à la place d'Armes.

On remarque beaucoup d'étrangers à figures sinistres dans les groupes d'ouvriers.

Le collège des bourgmestre et échevins a été pendant toute la journée en permanence; vers 4 heures et demie a été affichée la proclamation suivante :

#### PROCLAMATION.

##### HABITANS DE GAND!

Des attroupements hostiles portant des atteintes graves à la paix publique, viennent de se former dans notre ville. Ils ont pour prétexte les demandes faites par les ouvriers des fabriques pour qu'il soit pris, par le gouvernement, des mesures pour leur assurer la continuation de leur travail, mesures sur lesquelles vos magistrats, de commun accord avec le chef de l'administration provinciale, avaient déjà provoqué l'attention du gouvernement.

Pareils désordres ne peuvent que nuire au succès des démarches faites dans l'intérêt commun.

Chacun de vous doit connaître les obligations qui sont imposées à tous les citoyens et nous croyons qu'il est de notre devoir de venir vous les rappeler aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que l'immense majorité des habitants de la ville ne désire que la tranquillité publique; mais des hommes, quoiqu'en petit nombre, essayent de s'emparer de ces circonstances dans un but évidemment malveillant.

Nous engageons les bons citoyens à prêter leurs concours à leurs magistrats pour mettre fin à ces déplorables excès.

Nous les engageons surtout à s'éloigner des rassemblements auxquels la curiosité seule pourrait les joindre, rassemblements que l'autorité militaire est autorisée à dissiper sur le champ.

En agissant autrement, ce serait s'exposer volontairement aux malheurs qui pourraient en être les suites. Que les parents surtout en éloignent leurs enfants pour lesquels la loi les rend responsables.

Gantois, répondez à la voix de vos mandataires et la paix publique sera bientôt rétablie.

Gand, le 2 octobre 1859.

Les bourgmestre et échevins,

MINNE-BARTH.

Par ordonnance, le secrétaire, CH. VAN BOVE.

**Sept heures 1/2 du soir.** — Vers la brune une masse assez compacte se pressait près de la place d'Armes; des patrouilles se sont mises à circuler et ont déchargé leurs armes en l'air. Cette mesure a produit un bon effet; le peuple s'est dispersé et on ne rencontrait plus qu'une foule de curieux qui se promenaient dans les rues.

Tous les réverbères depuis l'entrée de la rue Basse jusqu'au marché du Vendredi sont cassés et cette place est plongée dans la plus profonde obscurité. Il serait à souhaiter que l'autorité adoptât la mesure de faire illuminer les façades des maisons, ainsi que cela se pratiquait à Bruxelles en 1830.

**Huit heures.** — Une vingtaine d'individus se sont portés aux hôtels du *Paradis* et du *Lion-d'Or*, ainsi que dans plusieurs maisons avoisinantes et y ont exigé de l'argent. Pour éviter tout désordre ultérieur, on a fini par en donner. car ces perturbateurs commençaient déjà à briser les carreaux de vitre. Deux bourgeois sont allés à la permanence de la police et au corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville réclamer du secours, mais là on les a renvoyés à la grand-garde. Immédiatement après les troupes sont venues stationner place du *Lion-d'Or*.

**Neuf heures.** — Un renfort de troupes appartenant au 11<sup>e</sup> de ligne vient d'arriver par le dernier convoi du chemin de fer; ces soldats ont été dirigés directement sur la place d'Armes, où six pièces de canon sont également braquées. Deux coups de fusil partis, prétend-on, d'une cave avoisinant la société de la Concorde, ont causé un moment d'alarme; mais cela n'a eu aucune suite. Une grande partie de la foule s'est déjà retirée et nous espérons que les craintes que l'on avait conçues pour cette nuit ne se réaliseront pas.

**Onze heures et demie.** — Tout paraît rentré dans une tranquillité parfaite. Les patrouilles continuent néanmoins à circuler. Toutes les boutiques de notre ville, surtout celles avoisinant

l'aurore, mais éclosés au souffle mystérieux des nuits; aujourd'hui, un sourire plus calme, puis ces regards profonds et tendres, rayonnements furtifs qui se gravent éternellement dans la pensée du bienfaiteur, des sentiments bien doux, à demi-représentés, où la vie renaît par degrés comme les images du jour à travers les vapeurs matinales. Aimer ainsi, ce n'est plus aimer, c'est oublier en quelque sorte son propre bonheur. C'est adorer tout son être, en faveur d'un autre être, et devenir le ministre de Dieu, le ministre des consolations et du salut, près d'une seule existence!

Ces paysages de la Campine, autrefois si vastes et si nus, étaient maintenant, aux yeux d'Anselme, bienheureux et enchantés, comme les régions où l'âme se réfugie. Il aimait ce silencieux espace qui s'accorde si bien avec l'extase et les contemplations d'un certain amour. Le moindre bruit, un chant d'oiseaux, la cime des sapins agitée par le vent, et puis ces balsamiques émanations de la rosée virginale, la senteur particulière des bois, des blés, des fleurs des champs encore mouillées, toutes choses indifférentes naguère, ou du moins aspirées sans bonheur, le transportaient maintenant, au point de le forcer parfois à tomber à genoux au milieu d'un champ, pour remercier le ciel d'avoir préparé ces plaines calmes et plates, d'une contemplation sereine, d'un aspect si salutaire, pour ces pauvres imaginations qui d'ont été égarées et perverses, peut-être, que par l'abus des sensations et la multiplicité des images.

Un seul être avait rempli pour lui cette solitude, et renfermé dans un coin de terre tous les bonheurs du monde. Celle qu'il aimait se rattachait à ses moindres actions; absente, elle marchait à ses côtés, il lui parlait, devinait ses pensées, achevait sa guérison à force de douceur persévérante. Il retrouvait l'image de cet ange familier dans l'espace du ciel, puis à travers l'azur des bois, l'émail des prés, les flottantes vapeurs du crépuscule; il entendait sa voix dans les profondeurs du feuillage, cette voix dont il avait réglé lui-même et recrée pour ainsi dire les soubres, les inflexions et les moindres accents.

Souvent aussi, ces illusions n'étaient pour lui que le présage d'un bonheur réel. En rentrant chez lui, vers la chute du jour, saluant de loin le filet de fumée de la métairie, autrefois si triste et maintenant si doux à contempler, il entendait retentir, au détour d'une haie, un cri perçant, un cri d'enfant qui se réjouit de surprendre et de saluer son bienfaiteur. Bientôt Blanche était dans ses bras, riant de la frayeur qu'il avait feint d'éprouver, heureuse d'être venue à sa rencontre; ils reprenaient ensemble le chemin de la ferme. Mais, quelquefois aussi, comme il redoutait pour elle les suites de la fatigue, car elle parcourait de grandes distances pour le rejoindre, il la prenait dans ses bras et revenait à la métairie, courbé sous ce précieux fardeau. Alors il renfermait en lui-même ses impressions, il contemplait le ciel

et les points où se tenaient les rassemblements, ont été fermées pendant toute la journée. Les marchés de pomme-de-terre et de légumes étaient complètement nuls aujourd'hui. Nous craignons qu'il n'en soit de même pour le marché général de vendredi prochain.

Ce matin 3, il y a eu des attroupements, mais à 10 heures on ne signalait encore aucun fait sérieux, tout s'était borné à des vociférations.

Trois bataillons du régiment de chasseurs à pied, sont partis ce matin d'Anvers pour Gand par le chemin de fer. Des renforts ont été demandés à Ostende, Bruges, Courtrai et Alost.

#### Correspondance particulière de L'INDÉPENDANT.

Gand, 3 octobre, 9 heures du matin.

Il n'y a eu aucun désordre pendant la nuit. Ce matin, l'attitude des ouvriers paraît calme et permet d'espérer que l'on n'aura pas à déplorer le retour de scènes semblables à celles qui ont signalé la journée d'hier.

Dans la soirée d'hier il s'est passé, sur la place d'Armes, un événement que certains journaux présenteront sans doute sous un faux jour; le voici tel que des témoins me l'ont fait connaître :

Un militaire ivre se trouvant près du café de la Concorde, s'avisait de tirer un coup de pistolet de bas en haut; un sous-officier d'infanterie croyait que le coup était parti d'une cave voisine, déchargea son arme dans le soubord de cette cave; au même instant, plusieurs soldats se précipitèrent dans le local de la Société où se trouvaient plusieurs de ses membres, qui auraient pu courir quelque danger, sans l'intervention immédiate de plusieurs officiers parmi lesquels se trouvait M. le général Clump, commandant la division territoriale. Ces officiers parvinrent à calmer l'irritation des soldats, et le général Clump fit immédiatement arrêter le militaire, cause de cette scène fâcheuse.

Voici quelques nouveaux détails sur les événements de mardi : On lit dans le *Journal des Flandres* :

L'émeute de lundi s'est renouvelée hier soir d'une manière fâcheuse pour le repos de notre cité.

Vers la brune des bandes de gamins de 10 à 15 ans ont parcouru la place d'Armes et les rues environnantes en criant à tue-tête : *vive la république ! vive Napoléon ! vive Guillaume ! vive la Hollande !* etc. Des groupes nombreux d'ouvriers qui s'étaient formés en beaucoup d'endroits restaient insensibles devant ces démonstrations ridicules que beaucoup désapprouvaient hautement.

A sept heures les bandes de gamins renforcées par quelques ouvriers et par des meneurs de mauvaise mine, se sont portées au Marché-Vendredi, où elles se sont livrées à de nouvelles extravagances. Une compagnie d'infanterie a stationné sur la place, au milieu de la foule qui parodiait des exercices militaires. A 9 heures environ, l'émeute devint redoutable, a menacé l'arbre de la liberté. Un commissaire de police s'est rendu à la Société de la Concorde pour en avertir M. le bourgmestre qui s'y trouvait. — Laissez faire, a répondu M. Minne-Barth.

En effet, les émeutiers, parmi lesquels on a signalé des individus ivres, se sont efforcés d'arracher l'arbre de la liberté, mais ne pouvant y parvenir, ils y ont mis le feu au moyen de planches et de bâtons secs. En quelques minutes l'arbre était réduit en cendres. La compagnie d'infanterie est restée immobile l'arme au bras.

Peu avant cette scène nocturne, M. le commandant de place Van de Poole avait paru sur le marché avec une faible escorte pour engager les émeutiers à se retirer, ou pour opérer des arrestations. Mais cet officier supérieur a été maltraité par la foule, qui lui a même lancé des pierres.

Les attroupements ont duré au Marché-Vendredi jusqu'à une heure de la nuit. Vers cette heure, une dernière bande de 200 ouvriers environ a quitté la place et a traversé la rue Longue-Monnaie en chantant la *Brabançonne*. Au même moment deux coups de fusil ont été tirés dans cette rue.

Les troupes sont rentrées dans les casernes vers 11 heures.

Des témoins oculaires nous rapportent que les hommes qui ont montré le plus d'ardeur à détruire l'arbre de la liberté, avaient reçu de l'argent de plusieurs personnes bien vêtues, et qu'après cette équipée ils sont entrés dans les cabarets où ils ont passé une partie de la nuit à boire et à chanter. On ne dit pas encore à quelle opinion appartenaient les meneurs : il circule sur ce point des bruits contradictoires que nous nous abstenons de rapporter. Le mystère ne saurait tarder à s'éclaircir.

Le *Messageur de Gand* prétend que les cris de « vive Guillaume, vive le prince d'Orange » étaient les plus nombreux et il annonce également que les groupes tumultueux ont été repoussés au moment où ils voulaient déraciner et brûler l'arbre de la liberté planté à la grande boucherie.

et le bénissait en silence; puis il passait sa main sur ses yeux, car ses sentiments étaient à la fois si vifs et si pressés, qu'ils débordaient son âme, et des larmes de joie mouillaient son visage.

Bientôt il put regarder la guérison de la jeune fille comme un fait enierement accompli. L'esprit de Blanche avait repris toute sa lucidité, sa tête était redevenue calme, il ne lui restait plus que le souvenir et comme le rétro de son égarement passé. Un an de soins et d'amour avait opéré ce miracle. Anselme, récompensé de sa confiance, put lire alors au fond de cette jeune âme comme dans une source pure. Constatant dans ses légitimes illusions, il crut y retrouver avec la reconnaissance et la pieuse mémoire du bienfait l'inclination la plus tendre, le retour et l'échange de ses propres sentiments, enfin ce qu'un cœur bien épris espère et attend de celui qu'il aime.

Depuis long-temps, en observant le cours de ses pensées, il avait cru deviner que l'aliénation devait avoir eu en elle pour principe un amour trompé, une de ces secousses fatales et mortelles qui n'épargnent la vie d'une femme que pour anéantir sa raison. Un jour il essaya de l'interroger, la pressa même de lui confier l'événement qu'il supposait avoir réagi sur ses organes d'une façon si terrible; mais cette demande faillit être pour la jeune convalescente l'occasion d'une rechute. Elle pâlit, tomba dans ses spasmes nerveux, et eut un accès de démence complet. Il lui fallut plusieurs jours pour se remettre; Anselme n'obtint même son entier rétablissement qu'en lui promettant de ne plus l'interroger à l'avenir. Il résolut de jour d'un bonheur que le hasard lui avait offert, et comprit que le temps ou le hasard devaient seuls l'éclaircir.

Le 15 mai, jour de la fête de sainte Dymphne, approchait; c'était un beau jour pour tout le canton, et de plus l'anniversaire de l'entrée de Blanche à la métairie. Anselme poussé par un double sentiment d'orgueil, avait paru désirer d'avance voir Blanche, son amour et son ouvrage, se rendre à la kermesse et y danser, ainsi que les autres jeunes filles du village. Blanche était presque aussi fière et aussi heureuse que lui de l'idée de paraître à la fête. Elle avait eu le soin de se faire, en cachette, pour le surprendre, une robe toute neuve et qui devait relever encore sa grâce et son maintien. Les jeunes filles de la Campine portent, les jours de fête, des bonnets fort avantageux pour la figure; la coiffe en est élevée, et les deux pattes de dentelle brodée qui retombent sur le cou encadrent entièrement le visage. Une jeune fille qui n'est que jolie paraît belle avec un de ces bonnets-là. Blanche mit pour la kermesse un de ces bonnets de dentelle.

Qui donc eût deviné que cette aimable et charmante fille n'était autre que la pauvre fille qui se tenait un an auparavant contre les murailles de l'église, si malheureuse et si craintive, les vêtements en lambeaux, les yeux couverts d'un méchant chapeau de paille? Depuis sa guérison, Blanche était devenue

« Une forte patrouille accourt, dit-il, en cet instant, croise la baïonnette, lâche même quelques coups de fusil et l'émeute se disperse enfin à une heure et demie du matin.

» La maison du marchand de fer vis-à-vis du pont de la Boucherie porte, dans un de ses volets, une trace de balle, mais elle est si élevée que l'on doit nécessairement supposer que les troupes ont tiré en l'air.

» Nous ajouterons, avant de finir notre récit, que les chants qui au commencement de la soirée n'étaient guère que des cris désordonnés, ont pris plus de régularité à la place du Vendredi. Là un seul individu chantait les paroles des chansons et le peuple en cœur répétait le refrain. C'est ainsi que plusieurs chansons anti-révolutionnaires qui auparavant ne jouissaient que d'une popularité générale, ont été chantées en flamand avec grands applaudissements de la foule. Un homme du peuple s'est mis aussi à entonner le chant connu :

*Voilà pourquoi nous aimons les Nassau!*

» Et ceux des ouvriers qui savaient le français ont redit le refrain jusqu'au bout.

Hier matin, les ministres se sont réunis sous la présidence du roi, et l'on présume que le conseil s'est occupé de cette affaire.

Le ministre de la guerre vient de prendre un arrêté pour rappeler un certain nombre de permissionnaires sous les drapeaux, à l'effet de porter de 200 à 500 l'effectif des bataillons.

Des officiers ont été envoyés mercredi au soir du ministère de la guerre, pour porter l'ordre aux troupes en garnison à Malines, Anvers, Termonde et Bruges, de faire marcher des bataillons sur Gand. (Indépen.)

Voici un livre que voudront et devront lire tous ceux qui tiendront à parler en connaissance de cause de l'immense question des chemins de fer. Il sera lu par l'ingénieur qui médite sur les moyens d'en perfectionner la construction, comme par le philosophe qui dans toute révolution, soit morale, soit matérielle, cherche avant tout quelle influence elle doit exercer sur les destinées de l'humanité. Il sera lu aussi par les gens du monde, et aujourd'hui cette classe de lecteurs est très-nombreuse, qui sentent la nécessité de ne pas rester étrangers aux prodiges que l'industrie moderne enfante sous leurs yeux. Où est l'homme qui consente encore à paraître ne pas appartenir à son époque? Ce livre est intitulé : *De l'influence des chemins de fer et de l'art de les tracer et de les construire*, par Seguin, aîné.

Si le nom d'un auteur peut recommander un livre c'est à coup sûr celui de M. Seguin écrivant sur les chemins de fer; voué à l'industrie depuis sa jeunesse, il s'est occupé surtout d'améliorer en France le système des communications. Quelques voyages en Angleterre le convainquirent que pour transporter dans sa patrie la civilisation industrielle anglaise, il fallait avant tout mettre les moyens de transport de la France à l'unisson de ceux de l'Angleterre; qu'à cet effet, il fallait multiplier les ponts, activer la navigation à la vapeur et établir des chemins de fer. Dès lors, tous ses travaux, toutes ses veilles furent dirigés vers l'accomplissement de cette triple tâche. Ce fut lui qui construisit, en France, le premier pont en fil de fer qui ait été jeté sur un grand fleuve; ce fut lui qui imagina le système de chaudières à tubes générateurs dont on fit immédiatement l'application la plus heureuse aux machines locomotives; ce fut lui enfin qui construisit le chemin de fer de Saint-Etienne. Ce chemin qui ne compte que quinze lieues de longueur, a cependant présenté, dans ce court espace, tous les obstacles, toutes les difficultés, tous les accidents de terrains, tous les cas enfin, ordinaires ou exceptionnels, qui peuvent se présenter dans les plus vastes parcours.

C'est le résumé de tous ses travaux, de toutes ses expériences, de toutes ses observations, travaux, expériences et observations que l'on peut considérer comme aboutissant à un centre commun, que M. Seguin livre à la méditation des ingénieurs et de tous ceux dont les occupations ou les études tiennent directement ou indirectement à la construction des chemins de fer.

Il n'est pas inutile de faire observer que l'auteur a voulu être compris même de ceux qui ont oublié les mathématiques. Il lui a paru nécessaire d'exclure de son livre les calculs trop compliqués, et d'y suppléer par des explications brèves et claires. Il est évident, dit-il, que pour faire avancer l'art des constructions, et la mécanique usuelle, il faut employer une méthode différente de celle qui n'est intelligible que pour les hommes versés dans les hautes sciences spéculatives. Cette opinion sera accueillie avec faveur en Belgique.

Ce livre, comme tous ceux qui sortent des presses de MM. A. Leroux et C<sup>e</sup>, est imprimé avec soin et correction.

Un jeune dessinateur allemand, sourd-muet de naissance, se trouve actuellement à Liège. Nous avons vu de lui, plusieurs portraits d'une ressemblance parfaite. Un grand nombre de per-

plus grave et plus réservée, sans rien perdre toutefois de son gracieux enjouement, on remarquait en elle quelque chose de noble et de citoyen qui ne s'accordait pas avec ses habits de villageoise.

Cependant, lorsqu'elle fut revêtue de la robe qu'elle s'était faite pour la kermesse, Anselme se sentit pénétré d'un si vif bonheur de la voir si belle et si complètement métamorphosée, qu'il tomba à ses genoux et demeura quelques instants devant elle, plongé dans une extase silencieuse, occupé seulement à l'admirer. Il comprit que les bonnes gens de Gheel restassent quelquefois proternés des demi-journées devant Sainte Dymphne, le jour de sa fête; lui aussi avait trouvé sa sainte; mais personne n'eût osé, sans doute, s'associer à son culte ni partager ses vœux; car c'était une religion toute nouvelle qu'il s'était faite, à l'exemple des cœurs tendres, un mélange de l'abnégation entière de l'existence, jointe à la plus pure idolâtrie du cœur.

Le soir, à la fête, quelle joie, quelle félicité de pouvoir danser avec elle, lui qui n'attendait les autres années qu'avec un sentiment de mélancolie les violons de la kermesse! Mais alors il ne l'avait pas vue danser, ni répandre autour d'elle, par ses grâces touchantes, l'admiration et l'enchantement. Ce jour-là tout était pour lui étonnant et nouveau; il s'attachait (ceci est le propre des cœurs naïfs et sensibles) aux plus frivoles circonstances relatives à celle qu'il aimait. Il recueillait avec l'avidité de la passion les louanges et les riens flatteurs qu'inspirait aux jeunes gens du pays la beauté de Blanche.

— Ce n'est pas une Gheeloise, disait l'un; elle a le pied trop mignon et la taille trop jolée pour cela.

— Ne reconnaissez-vous pas, disait un autre, l'innocente de la métairie de Saint-Bernard? C'est pourtant le jeune docteur Maës qui l'a guérie; on prétend même qu'il en veut faire sa femme.

— Ce ne serait toujours pas un mauvais parti ajoutait un troisième, pour une ex-*innocente*.

Ces divers propos allaient droit au cœur d'Anselme, et se confondaient dans sa pensée avec le bruit des danses, les pas, les mouvements de Blanche, qu'il ne cessait d'observer, et surtout les regards expressifs et reconnaissants qu'elle échangeait avec lui.

Il y a près d'une lieue entre le caharet où se trouvait la kermesse de Gheel et la métairie de Saint-Bernard. Anselme fit ce trajet avec elle, à minuit, au milieu d'une campagne délicieusement calme et mouillée par la rosée d'une belle nuit de printemps, avec un cœur palpitant près du sien, un cœur plongé tout entier dans cette extase que produisent les divines beautés de la nuit, quand tous les mouvements de la vie semblent suspendus, que la nature entière n'est plus qu'un symbole du parfait bien-être que

sonnes ont saisi l'occasion de son passage à Bruxelles et à Anvers pour faire leurs portraits. Les prix qu'il demande sont fort modiques. Il est logé en ville au Café Littéraire. Nous recommandons ce jeune dessinateur nommé M. Potschke, d'abord à cause de son talent, dont il sera facile à tout le monde de s'apercevoir en s'adressant à lui; ensuite à raison de l'infirmité qui l'a privé de l'ouïe: il est si rare de voir un sourd-muet gagner son existence au moyen de ses propres ressources.

ÉLECTIONS DU LUXEMBOURG.

A Arlon et à Marche, M. de Briey a obtenu 336 voix. A Bastogne il en a obtenu 167. — Total 505. M. le comte d'Arsehot a obtenu à Arlon et à Marche 257 voix. A Bastogne il en a obtenu 65. — Total 322. M. de Briey a été nommé membre du sénat. M. de Briey est un industriel possédant des hauts-fourneaux dans le Luxembourg. Né Français, il a été naturalisé Belge depuis environ un an. A Virton, sur 500 votans, le comte de Briey a obtenu 298 voix. A Neufchâteau, le même candidat a obtenu une majorité de 12 voix sur le chevalier de Bousies.

Une lettre adressée par un médecin français, attaché à l'armée russe, à un de ses amis de Belgique, apprend que l'ophtalmie exerce les plus cruels ravages parmi les troupes réunies au camp de Borodino. La maladie s'est déclarée tout à coup et s'est bornée jusqu'ici à décimer l'aile gauche du camp. Contrairement à ce qui a lieu chez nous, c'est la cavalerie qui a eu le plus à souffrir; mais il est vrai de dire que les soldats de cette arme sont entassés les uns sur les autres. Les hussards de Kiew, et deux régimens irréguliers comptent plusieurs centaines d'aveugles. Jamais, jusqu'à ce jour, cette maladie n'avait revêtu un caractère aussi funeste. Comme le camp manque d'hôpitaux convenables, il est à craindre que le mal ne se propage d'un régiment à l'autre et ne fasse d'innombrables victimes.

Un ordre du cabinet prussien prescrit l'introduction des fusils à percussion dans toute l'armée. Cette mesure a été examinée et discutée par beaucoup de commissions pendant plusieurs années. Elle entraînera un changement dans les exercices. Un bataillon du 1er régiment de la garde est armé de ces fusils depuis 1854.

On prépare maintenant à l'École Militaire de Paris, un ballon destiné à naviguer dans l'air avec une direction précise, au gré de l'aéronaute, M. Garnerin. De chaque côté de la nacelle sont placées quatre palettes, imitant des ailes de moulin à vent et que l'aéronaute fait mouvoir à l'aide d'un mécanisme intérieur dont lui seul a le secret. La résistance de l'air, à chaque palette dont il est frappé, se réfléchit sur le ballon et le porte en avant, absolument comme l'oiseau qui vole ou le poisson qui nage. M. Garnerin a déjà tenté quelques essais dont la réussite a été parfaite.

On écrit de Bruges, le 2 octobre: C'est aujourd'hui mercredi que l'Aigle doit partir d'Ostende pour son premier voyage. Il se rend en Portugal. L'Aigle, qui appartient à M. De Brouwer, est le premier vaisseau à trois mats que l'on ait construit au chantier d'Ostende.

On lit dans la Gazette rhénane: La chambre de commerce de Mayence, afin de faciliter le transport des marchandises entre cette ville et celle d'Anvers, vient d'organiser une navigation intermédiaire, par les eaux intérieures, le Waal et le Rhin, en attendant qu'une diminution des péages hollandais rende possible l'établissement d'une navigation directe.

Cette diminution de péages, pour ce qui concerne les eaux intérieures entre l'Escaut et le Rhin, est l'objet des délibérations de la commission hollando-belge, assemblée à Anvers. Cette commission est aussi chargée de régler les rapports de navigation et les péages définitifs qui devront remplacer les dispositions provisoires de la Hollande, en date du 11 juin dernier.

Pour ce point, et pour des facilités qu'elle réclame et qui sont tout aussi essentielles, la chambre de commerce de Mayence vient de requérir l'appui de l'autorité supérieure, afin de faire valoir, par cette voie, une intervention qui soit efficace, dans l'intérêt du commerce en général.

Ces démarches ont pour but d'obtenir, au profit de tous, les faveurs les plus étendues pour les pavillons de l'union fédérative.

Mais avant qu'elles portent leurs fruits et que l'appui sollicité produise son effet, en fournissant les moyens de fonder des rapports directs et stables, l'arrangement qui vient d'être pris pour une navigation intermédiaire, présente de grandes facilités, et fera reprendre le commerce trop longtemps interrompu avec Anvers, ce port si considérable et qui nous offre tant d'avantages pour mainte opération.

Robient deux cœurs unis l'un à l'autre, et qui s'aiment sans se l'être encore dit.

Quand ils passèrent devant l'église, ils s'arrêtèrent d'un commun accord. Blanche alla s'agenouiller devant l'image de sainte Dymphne, où elle fit une courte prière; Anselme se mit à la contempler aux doux clartés de la lune; elle lui parut revêtue de tant de charmes et de beauté, qu'il crut voir la sainte elle-même, telle qu'elle est représentée dans l'intérieur de l'église, au moment où elle se prosternait devant son père pour lui demander la vie. Les propos tenus à la kermesse au sujet de son mariage avec Blanche lui revinrent alors à l'esprit. Après tout, les jeunes gens du pays n'avaient-ils pas dit vrai? Cette femme, qui lui appartenait par tous les liens de l'amour, n'était-elle pas son droit sacré, son bien, le principe et l'unique possession de toute sa vie?

Il voulait en ce moment même lui faire part de son projet, fixer avec elle l'époque de ce bonheur, tant il croyait lire avec confiance dans ses pensées; mais il craignait aussi de rompre le charme de cette nuit enchantée; et puis, sa voix tremblait; s'il essayait de parler, il balbutierait et ne pourrait achever. Comment trouver en soi la force de s'entretenir de ce qui remplit l'âme entière? Il préféra remettre cet aveu au lendemain; d'ailleurs le trajet était sur le point d'être achevé; depuis long-temps on n'entendait plus le bruit des violons de la kermesse, et le toit de chaume de la métairie commençait à se dessiner dans les ténèbres.

Au moment de se séparer de lui et de regagner sa chambre, Blanche lui serra les mains avec effusion et lui présenta son front à baiser. Ce mouvement simple semblait peindre tout ce qu'elle éprouvait. C'était la première fois qu'Anselme embrassait ce front si pur, où l'innocence avait fait succéder son paisible rayon à de bien tristes ravages. Il était trop ému, trop agité en la quittant, pour songer à dormir. Il la laissa rentrer seule à la métairie, et lorsqu'il la vit enfermée dans sa chambre, il sortit de nouveau et marcha plus de deux heures au milieu des champs, sans but, sans direction, n'ayant d'autre dessein que de donner à ses pensées le temps de se calmer et de se rafraîchir.

En rentrant à la ferme, il s'aperçut que la lumière était encore allumée dans la chambre de Blanche. Étonné qu'elle ne fût pas endormie à une heure de la nuit aussi avancée, il ouvrit avec précaution la porte de la ferme, mais ne recevant pas de réponse, il se décida à ouvrir la porte qui s'était d'ailleurs déjà demi-poussée.

Il vit alors qu'elle ne s'était pas même couchée. Elle était assise devant une table où se trouvaient de l'encre, des plumes et du papier. Son attitude d'affaissement, sa tête inclinée sur son épaule, une plume renversée sur une de ses mains, annonçaient qu'elle s'était laissée surprendre par le som-

Les taux de fret d'Anvers à Rotterdam, où les marchandises seront transportées par une maison hollandaise, et sous sa surveillance spéciale, ont été fixés à une somme modique; ils comprennent le fret proprement dit, les péages et le droit de transit. Le fret de Rotterdam à Mayence sera celui que l'on paye d'ordinaire, suivant le tarif établi pour les bateaux qui font un service régulier.

On attend incessamment une résolution de la part du gouvernement belge, qui permette le transit du sucre par les eaux intérieures; transit maintenant interrompu par une disposition temporaire.

On mande de Charleroy: « Un jeune homme du hameau d'Immiée, commune de Gerpinnes, avait été condamné, il y a environ trois ans, à une année de prison, pour coups portés à un garde dans l'exercice de ses fonctions. Contumace il était parvenu à se soustraire aux recherches de la justice, recherchés, il est vrai, dont on avait pas à louer l'activité. Cependant, après une année de vagabondage, il s'était vu cerné par la gendarmerie, et, sur le point d'être pris, il s'était échappé, par un nouveau crime, ayant lâché un coup de fusil, à bout portant, à l'huissier qui voulait opérer son arrestation. Quelques mois après il fut condamné à mort par la cour de Mons. A peine la sentence était-elle portée, que ce malheureux commit un nouvel assassinat sur la personne du sieur Minjeot, de Gerpinnes, qu'il laissa pour mort à quelques pas de la commune d'Oret, province de Namur. Livré au désespoir, il disait ouvertement qu'il voulait encore tuer six autres personnes qu'il désignait.

Qui croirait que cet assassin trouve cependant protection dans les communes d'Hansinne, de Biesme, d'Oret, etc., où il séjourne alternativement, au su et au vu des bourgmestres et de la gendarmerie? Il a même chassé en plaine pendant cinq jours sur les communes de Gerpinnes, d'Hansinne et de Biesmes, sans être le moins du monde inquiété par la police de ces différentes localités, ni par la gendarmerie. Comment se fait-il que MM. les procureurs du roi près les tribunaux de Namur, de Dinant et de Charleroy, dont ces communes dépendent, ne prennent pas de mesures pour opérer l'arrestation d'un homme dont on a tout à craindre? N'est-ce point laisser aux gardes-champêtres le soin de se faire justice à eux-mêmes, que de laisser circuler librement des hommes qui menacent leur vie? et que dire de la gendarmerie qui arrête les chasseurs qu'elle sait être munis de port-d'armes et qui ferme les yeux sur de tels coupables? (Ami de l'Ordre.)

NOUVEAU GAZ.

Le Courrier de Bordeaux rend compte d'une expérience extrêmement intéressante, en présence de M. Johnston, maire de Bordeaux, et de plusieurs industriels et savans. M. Livenais a démontré que la décomposition, en vase clos, du marc de raisin et de la lie du vin, donnait lieu à un gaz-hydrogène carbonné, dont les qualités supérieures peuvent faire espérer qu'il remplacera avec avantage le gaz, extrait de la houille et de la résine.

Une livre de marc de raisin desséché, mise dans une cor nue incandescente a fourni, en moins de sept minutes, deux cents litres de gaz hydrogène carboné. Ce gaz conduit dans un bec, a brûlé avec une blancheur et une vivacité éclatante. Il est entièrement dépourvu d'odeur, et l'on peut donner à la flamme une élévation très grande sans qu'elle fournisse de fumée. Une seconde expérience a été faite avec de la lie de vin desséchée, et le résultat a été tout aussi satisfaisant. Cette découverte mérite d'attirer l'attention des magistrats et de toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'industrie. Outre l'avantage d'utiliser le marc de raisin, qui est aujourd'hui d'une valeur à peu près nulle, cet industrie nouvelle aura encore celui de débarrasser les campagnes des mauvaises odeurs que répand la fumée des fabriques de cendres gravelées, puisque c'est de cette fumée même qu'est extrait le nouveau gaz. Au point de vue industriel, comme au point de vue de salubrité publique, M. de Livenais mérite des encouragemens.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestres et échevins: Vu le plan arrêté par le conseil communal de Liege, le 27 avril dernier, dûment approuvé, lequel trace les alignemens prescrits par les arrêtés royaux du 22 mai 1829 et 9 avril 1835, pour parvenir à l'élargissement de la rue sous la Petite-Tour, à Liege; Vu l'arrêté royal du 10 août dernier, déclaratif de l'utilité publique. Arrête: Le plan terrier des propriétés à exproprier restera déposé au secrétariat de la ville pendant huit jours, les personnes intéressées, peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles.

meil. Une lettre qu'elle venait sans doute d'achever, se trouvait devant elle: Anselme s'en empara, sans réfléchir à l'indélicatesse, peut-être même à l'imprudence d'une pareille action; il lui semblait qu'aucune des pensées, aucun des secrets de Blanche ne fut en droit de lui échapper.

Cette lettre contenait une sorte de confession incohérente et passionnée; elle paraissait avoir été dictée par mille sentimens opposés, les désordres et les transports violens que les remords d'une première faute peuvent élever dans une tête ardente. A chaque ligne, on y retrouvait l'expression d'un amour insurmontable, long-temps combattu par toutes les forces d'une jeune âme, puis expié par de terribles souffrances, suivies du funeste égarement dont Anselme avait été le témoin. Blanche décrivait elle-même avec une effrayante fidélité l'origine, les progrès et les principales crises de son altération; mais son langage d'abord impétueux et menaçans, s'adoucisant par degrés; plus calme et plus heureuse, elle se croyait assurée maintenant de sa guérison; la raison lui était rendue, et, avec elle, la faculté d'un pardon qu'elle laissait échapper à travers l'expression déchirante de ses accusations et de ses reproches. Elle invoquait presque comme une coupable le retour de celui qui méritait par son indigne abandon, d'être regardé comme la honte et le malheur de sa jeunesse, le meurtrier de son cœur et de sa raison.

Anselme avait à peine eu le temps de parcourir quelques lignes de cette lettre, qu'il avait senti son sang se glacer dans ses veines, puis ses yeux se couvrir d'une nuit épaisse. Ces aveux, ces prières, ces souvenirs à demi dévoilés, tout cela avait d'abord passé dans son esprit comme un songe mortel, qu'un retour fait sur lui-même et le secours de sa raison allaient sans doute dissiper.

Il prit l'enveloppe qui contenait la lettre et lut: « A M. Surville, capitaine de cavalerie, France. » Alors il comprit toute l'étendue de son malheur et entrevit la destinée de Blanche; il laissa tomber la lettre sur la table, appuya sa main sur ses yeux en étouffant un gémissement, et s'enfuit de nouveau dans la campagne, où il resta jusqu'au point du jour, errant de côté et d'autre; il s'arrêta par momens pour se rouler par terre, il se meurtrissait le visage et la poitrine, appelant la mort à grands cris, et accusant le ciel d'avoir réservé une fin si cruelle à une bien courte période de bonheur.

Cependant, quand l'aurore eut commencé à dorer les bruyères et à répandre sur les campagnes ses premières couches de brume et d'azur, il eut honte de sa faiblesse, et essaya de rappeler sa raison et de reprendre quelque fermeté.

— Elle ne m'aimait pas, se dit-il, elle ne pouvait m'aimer, et pourtant elle me doit tout!... Ma part est peut-être la plus belle. Il résolut de ne point faire connaître à Blanche qu'il eût lu sa lettre et de la traiter avec les mêmes égards, la même douceur qu'autrefois. En reentra nt

Le présent sera publié par la voie des journaux et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville, qu'à la porte de l'église de Ste.-Croix.

A l'hôtel-de-ville, le 1<sup>er</sup> octobre 1839. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

CIRCULATION DES VOITURES. — AVIS AUX CHARRIERS.

Le collège des bourgmestres et échevins, rappelle de nouveau aux personnes que la chose concerne, qu'il est interdit aux conducteurs de voitures non suspendues, (tombereau, charrettes, etc.) de monter ni sur le cheval, ni sur la charette, même en conduisant avec des guides; de conduire les chevaux autrement qu'au pas, défense qui s'applique aux voitures dites galiots, comme à toutes autres voitures non-suspendues.

Il invite les propriétaires de ces voitures à donner les avertissemens nécessaires à leurs préposés ou domestiques, leur faisant observer qu'ils sont civilement responsables des contraventions, et que celles-ci seront poursuivies sans aucun ménagement. A Liège, le premier octobre 1839. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Aujourd'hui vendredi, 4 octobre, la 1<sup>re</sup> représentation de la reprise du PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudeville en 5 actes. UNE VISITE A BEDLAM, vaudeville en 1 acte. Entre ces deux pièces: LES DANSEURS ESPAGNOLS.

Prix des places pour cette représentation: Premières, Baignoires, Parquet numéroté, 2 fr. 50 c. — Secondes Loges, Galerie et Parquet, 2 fr. — Parterre et Balcon, 1 fr. Les enfans au-dessus de 7 ans, paieront place entière.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 3 OCTOBRE.

Naissances: 2 garçons, 4 filles. Décès: 5 filles, 1 homme, savoir: Jn. Fçois Hallut, tonnelier, âgé de 48 ans, rue du Stalon, époux de Antoinette Me. Scaf. Mariages, 2, savoir: Jean Isambert, charpentier, sur Avroy, et Marie Jh. Hermant, s. prof., même rue. — Jn. Jh. Emile Salkin, horloger, rue Puits-en-Sock, et Anne Me. Cath. Sarolay, s. prof., rue Pierreuse.

ANNONCES.

PONT DE LA BOVERIE.

Le PASSAGE sur le PONT DE LA BOVERIE est rétabli, pour les piétons, à dater de ce jour, jusqu'à nouvel ordre. Liège, ce 4 octobre 1839.

DIMANCHE 6 courant, ON JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez J. J. Keppenne, faubourg Ste.-Marguerite.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

A LOUER pour le 25 DÉCEMBRE prochain, une MAISON, n° 758, faub. Hocheporte. S'adresser n° 781 même rue.

VENTE

de deux pièces de terre, SITUÉES A DALHEM.

Mercredi 25 Octobre 1839, à 10 heures du matin, Le notaire BIAR vendra en son étude, place Saint-Paul, à Liège: 1° Une PIÈCE DE TERRE de 28 verges grandes 4 petites, située en lieu dit Sart-Falloise, commune de Dalhem. 2° Et une autre PIÈCE DE TERRE de 17 v. gr. 6 p., en la même situation, lieu dit Serick. Ces deux pièces de terre sont exploitées par les sieurs Michel Beukens et Arnold Boyv. S'adresser audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la vente.

à la métairie, vers le milieu du jour, il trouva l'un de ses plus jeunes frères qui tenait une lettre que l'innocente lui avait remise, avec ordre de la porter à la poste. Aucune des volontés de Blanche ne devait être exécutée sans avoir été préalablement ratifiée par Anselme. Il reconnut la lettre qu'il avait lui-même pendant la nuit, la tourna et retourna plusieurs fois en souriant d'un air significatif, puis la remit à l'enfant en lui ordonnant d'exécuter la commission de l'innocente.

Il fut mort assurément de chagrin, et sous les yeux même de celle qui avait comme transporté en lui son égarement, s'il eût fallu qu'il la vit s'éloigner de cette maison que sa présence avait comme déifiée et bénie, et où son départ laisserait le désespoir et la mort peut-être. Comment supporter la vue d'un rival insensible, indifférent sans doute, qui venait lui enlever froidement, et sans autres droits qu'une trahison passée, son unique bien, l'appui, le cher et suprême bonheur de sa destinée? Mais le sort voulut épargner à l'infortuné ce dernier excès d'accablement; il devait la perdre, mais sans la revoir, sans avoir à subir l'accent de ses dernières paroles, ni l'effet de son dernier regard.

Un soir du mois de juin, à l'heure où ses visites se trouvaient habituellement terminées, il crut remarquer en rentrant une agitation extraordinaire dans l'intérieur de la ferme; ses frères et sœurs allaient et venaient, se regardaient et chuchotaient d'un air de mystère.

— L'innocente est partie d'aujourd'hui, lui dit la vieille Maës aussitôt qu'elle l'aperçut.

— Partie! s'écria Anselme en promenant autour de lui ses regards étincelans d'indignation, et elle n'a rien laissé ici, rien, pas même un gage... un souvenir...

— Si vraiment, reprit la vieille fermière, mais elle a été emmenée par un militaire français qui paraissait être son mari. Voici, m'a-t-il dit, brave mère, ce que je vous laisse pour les soins que vous avez bien voulu prendre de ma femme. — Dites à Anselme que je ne l'oublierai jamais, s'est écriée l'innocente en partant... mais elle n'a pas eu le temps d'en dire davantage, car son mari paraissait très-pressé de s'éloigner; il l'a entraînée hors de la maison et l'a même prise dans ses bras pour la mettre dans une voiture qui l'attendait à la porte.

La vieille Maës, tout en parlant ainsi, présentait à son fils une bourse remplie d'or que lui avait remise celui qu'elle prenait pour le mari de l'innocente. Anselme prit la bourse, et la lança par terre de toute sa force sans prononcer une seule parole; ensuite, il alla se jeter sur une chaise d'un air accablé. Ses frères et sœurs, témoins de cette action, furent épouvantés, et se dirent entre eux d'un ton de frayeur: « Hélas! notre frère aîné deviendrait-il aussi innocent? »

(La fin à un prochain numéro.)

## A VENDRE Deux belles maisons,

SISES A LIÈGE, RUE ROYALE.  
L'une portant le N° 924, occupée par M. Rente.  
Et l'autre N° 925, occupée par plusieurs locataires.  
Ces deux maisons sont très-avantageusement situées pour le commerce.  
S'adresser à M<sup>r</sup> GILKINET, notaire, à Liège, rue Féronstrée, N° 61, pour obtenir tous renseignements.

**A CEDER** par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M<sup>de</sup> de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

Le Mardi 15 Octobre 1859, à 10 heures du matin,  
M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

## UNE MAISON,

bâtie à neuf, avec cour et dépendances, située à Liège, faubourg St.-Léonard, n° 221.  
S'adresser audit notaire.

## Licitations d'immeubles ET DE RENTES.

Le Mardi 22 Octobre 1859, à 9 heures du matin,  
IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire GUENAIRES résidant à Hermalle-sous-Huy, à ce commis par justice, et par devant M. le juge-de-paix du canton de Nandrin, au local ordinaire de ses séances, à Fraineux-Nandrin, arrondissement de Huy, à la VENTE aux enchères publiques pour sortir de l'indivision, des

**IMMEUBLES ET RENTES ACTIVES**  
appartenant aux enfans de feu Grégoire Mélard, batelier, et Marie-Thérèse Mataigne, conjoints, de leur vivant demeurant audit Hermalle. — Les immeubles consistent en une très-bonne et spacieuse MAISON, située à Hermalle-sous-Huy, dans un site très-agréable, ayant quatre pièces au rez-de-chaussée, autant à l'étage, cave, grenier, cour, écurie, étable, fournil, four, rang de cochon, jardin et pré, le tout mesurant environ 5 verges grandes ou 22 ares. Et en UNE PIÈCE DE TERRE de 6 verges ou 26 ares dite Trou des Pauvres. Les RENTES consistent en 3 textes ou articles donnant un revenu annuel d'environ 20 francs.

### A CREDIT.

Le Mercredi 23 Octobre 1859, à midi,  
Le notaire GUENAIRES procédera, chez M. Lambotte, bourgeois à Ramelot, à la VENTE aux enchères de quantité de

## portions de taillis

croissant au bois dit de PAHIS, appartenant à Pierre-François Delboeuf, et situé près de Linchet, sur la commune dudit Ramelot. — A CREDIT.

Le Mercredi 25 Octobre 1859, à 2 heures de relevée,  
Le notaire GUENAIRES procédera, chez M. Lambotte, bourgeois à Ramelot, à la LOCATION aux enchères de

## 11 pièces de terre

contenant 12 à 15 hectares, appartenant à la fabrique de l'église de Ramelot et situées à la même commune.

Le même notaire est chargé de négocier de gré-à-gré la VENTE

## d'une très-bonne maison

entièrement neuve, située au Viàmont à Amay, appartenant à M. L. Doudou, directeur des houillères de Flône.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Sous la surveillance de la Haute Chambre aulique Impériale et Royale des Finances,

## Vente irrévocable par actions

DE LA

## MAGNIFIQUE SEIGNEURIE

DE

# GROSS-ZDICKAU,

## EN AUTRICHE,

Évaluée judiciairement à Deux Millions 271,400 Florins, d'une superficie de 8744 hectares avec une population de 5000 sujets, et vastes dépendances, consistant en superbe château seigneurial, grands établissemens industriels, forges, usines, fabriques, riches forêts produisant une coupe annuelle de 20,000 cordes de bois, et de

## Douze Villages

dénommés Gross-Zdickau, Aussergefild, Kattenbach, Sabert, Mehlhüttel, Waldhauser, Planie, Bock, Althutten, Grafen-Fobiashtuten et Buchwald.

Les primes accessoires sont de F. 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, etc., etc., en tout 27,555 primes se montant ensemble à 2 millions 765,400 florins.

LE TIRAGE SE FERA A VIENNE SOUS LA GARANTIE ET LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT.

Sur six actions prises ensemble il sera délivré gratis une action verte gagnant forcément, et participant à un tirage spécial de primes considérables.

Des avantages particuliers seront alloués aux personnes qui écriront directement à la maison soussignée, qui fera passer sans frais le prospectus détaillé, ainsi que le bulletin du tirage et le montant des gains. S'adresser à

HENRI REINGANUM,

Banquier et Receveur-général à Francfort sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

## VENTE DE BOIS TAILLIS,

A RAMET.

LE MERCREDI 16 OCTOBRE 1859, à 9 heures du matin,  
Il sera procédé,

Chez M. Victor BEAUFORT, près de l'église à Ramet, sous la direction et à la recette du notaire GUENAIRES, résidant à Hermalle-sous-Huy,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DE

## 16 hectares de taillis,

DIVISÉS EN 58 PORTIONS,

croissant dans le bois de Ramet et de la Ramée, situés commune de Ramet, appartenant respectivement à M. le comte L. D'Hemricourt, de Ramioule et à M. Chefnay, bourgmestre de Ramet. Ces taillis, très-voisins de la Meuse et de la route de Liège à Terwagne, renferment une grande quantité de perches et d'étaçons d'une élévation considérable.

A CREDIT sous bonne caution.

## ARRIVEE DE M. MALLAN.

## PLOMBAGE

DES

# DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : *Mallan et fils*, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnemens très-importans dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvenient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attrait du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive. Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermis les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les défectuosités aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurelles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; Il est logé chez M. GOINOTTE, place St.-Lambert, n° 605, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

## REVENTE PAR suite de surenchère,

MARDI 8 OCTOBRE 1859, à 10 heures du matin,  
au bureau de la justice de paix du quartier du Nord, rue Neuve derrière le palais, à Liège, le notaire MOXHON procédera, à la requête des enfans de feu Georges Thiriart,

## A LA VENTE DÉFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

## des immeubles suivans:

1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON, cour et arrière-bâtiment, sise à Liège, sur la Batte, N. 25-1088, joignant d'un côté à M. De-champs-Lefebvre, de l'autre au représentant Bodson, devant la rue de la Batte, et derrière à la rue des Foulons, occupée par M. Thiriart, fermier du poids public, sur la mise à prix de 15,000 francs.

2<sup>me</sup> lot. — Une MAISON avec cour, N. 52-1575, située à Liège, Outre-Meuse, en la grande Nassarue, joignant vers St-Pholien au sieur Gerard, vers Saucy au sieur Lavalley, occupée par le sieur Potdevin, boucher, sur la mise à prix de 4000 francs.

3<sup>me</sup> lot. — Une MAISON, aussi avec cour, située Outre-Meuse, en la grande Nassarue, N. 45-1526, joignant vers St-Pholien à M. Ronday fils, vers Saucy à M. Dejong, occupée par le sieur Dejardin, teinturier, sur la mise à prix de 1210 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON.

## BOURSES.

PARIS, LE 2 OCTOBRE

5 p. c. . . . .	181 45	Mutualité . . . . .	—
4 p. c. . . . .	—	Act. Réunies . . . . .	—
5 p. c. . . . .	110 90	B. c. d'Anvers . . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2797 50	Dette active . . . . .	51 7/8
Ob. de la v. de Par. . . . .	1220	Passive . . . . .	8
Emp. belge. . . . .	105 1/2	Emp. romain . . . . .	105
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	101 65
B. de Belg. . . . .	777 50	Emp. port. 5 p. c. . . . .	24 1/2

LONDRES, LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE.

5% consolidés. . . . .	90 1/2	Différents . . . . .	14
BELGE. 1852. . . . .	105	Passives . . . . .	7 5/8
Hol. Dette active. . . . .	65 7/8	Russie. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRÉSIL. . . . .	76
Id. 3 p. c. . . . .	25 7/8	MEXICAINS 5 p. c. . . . .	—
Esp Emp. 1854. . . . .	50 1/4 29 7/8		

AMSTERDAM, LE 2 OCTOBRE

Dette active. . . . .	55 5/16	Espagne. Ardoin. . . . .	28 5/16
5 p. c. . . . .	101 3/8	D. diff. 1850. . . . .	9 1/2
Billet de chang. . . . .	25 11/16	" " 1855. . . . .	15 1/4
Synd. d'am. . . . .	95 5/16	" " Passive. . . . .	8 5/8
" 3 1/2% . . . . .	—	Portugal. E. 5 op . . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	174	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	105 5/4
" de Rotterdam. . . . .	—	" " —1829. . . . .	104
Prusse L. 1852. . . . .	—	" C. c. Hope. . . . .	97 1/2
Autriche. Métall. . . . .	105 1/4	" Ins. gr. liv. . . . .	67 1/8
Brésil. Emp. . . . .	77 5/8	Pologne. L. 500 ff. . . . .	—

ANVERS, LE 3 OCTOBRE.

Anvers. Dette act. . . . .	105 1/4	Prusse. Em. à Berl. . . . .	122 1/2
" Dette diff. . . . .	50 1/2	Naples. Cert. Fal. . . . .	95
Emp. de 48 milli. . . . .	100 7/8	Et. L. Levée 1852. . . . .	101
" de 50 milli. . . . .	92 5/8 et	Cert. à A. 1854. . . . .	100 1/2
Hollande. Det. act. . . . .	—		
Rente rem. . . . .	—		
Autriche. Métalliq . . . . .	107		
Lots de fl. 250. . . . .	458		
" B. 250. . . . .	526		
" B. 500. . . . .	824		
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	120 5/4		
" B. 500 . . . . .	155 5/8		
Brésil. E. L. 1854. . . . .	77		
Espagne. Ardoin. . . . .	28 27 5/8 5/4		
Dette pasive 1854. . . . .	9-1/8		
" différée. . . . .	96		
Danemar. E. Not. . . . .	96		
Dito à L. . . . .	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours . . . . .	1,80,00
Id. 2 mois . . . . .	—
Rotterd. C. jours . . . . .	1,80,00
Id. 2 mois . . . . .	—
Paris. C. jours. . . . .	pair.
Id. 2 mois . . . . .	1,2 0/10
Londres. C. jours. . . . .	59,10 1/2
Id. 2 mois . . . . .	59,6
Francfort. C. jours. . . . .	56 1/8
Id. 2 mois . . . . .	55 11/16
Bruxelles et Gand. . . . .	1,4 0/10

BULLETIN DE BOURSE DU 5.

La rente Espagnole a fluctué de 28 à 27 5/8 pour remonter à 27 7/8 et reste finalement après clôture 27 7/8 P 5/4 A. Les primes étaient offertes à toutes les échéances et à bon compte. Fonds de l'état sans affaires.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 1/4	P	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 et	P	Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—		Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	92 1/2	A	Mutualité. . . . .	102 1/2
Id. de 37 mil. . . . .	71		S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	95		Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	740		Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	—		Bornage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	109		Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	74 3/4	P	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Gise. . . . .	—		Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—		H.-F. Luxembourg . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	—		Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—		Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—		Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	101	A	Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Schessin. . . . .	—		Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—		Holl. Dette active. . . . .	—
Levant du Flenu. . . . .	125	A	Losrenten inscrit. . . . .	—
Ougrée. . . . .	—		Autriche. Métalliq . . . . .	—
Sars-Longscham. . . . .	—		Naples. C. Falcon. . . . .	—
Chem. de Fer. . . . .	—		Espagne. Ardoin. . . . .	27 5/4 et
Vennes. . . . .	—		Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—		Prime un mois. . . . .	29 d. 1 1/2
Chatelneau. . . . .	—		Différée de 1851. . . . .	9
Verreries. . . . .	—		Idem de 1854. . . . .	14 1/4
Betteraves. . . . .	—		Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—		Brésil. E. de 1854. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—		Bane. E. de 1854. . . . .	—

VIENNE LE 24 SEPTEMBRE.

Métalliques 4 p. c., 107 5/8. — Actions de la Banque 1558.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 5 OCTOBRE.  
Le brick norvégien Dido, v. de Gotenbourg, ch. de bois.  
La galéasse mecklenb. Providentia, v. de Riga, ch. de bois.  
Le koff hanovrien Antina, v. de Stettin, ch. de céréales.  
Le koff han. Vronw Gesina, v. de Stettin, ch. de bois, pour Bruxelles.  
La goelette anglaise Mary-Selby, v. de Londres, ch. de céréales.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 3 OCTOBRE 1859.

Froment, l'hectolitre. . . . .	fr. 24 17.
Froment nouveaux. . . . .	25 28.
Seigle, idem. . . . .	15 51.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue-du-Pot-d'Or, n. 622 à Liège.